Novembre 2013

Population active et tissu économique

Dynamiques urbaines châlonnaises

Contenu

1. A l'échelle des aires urbaines de la Marne 3

1.1. Caractéristiques de la population active 3

1.2. Caractéristiques du tissu économique 10

2. A l'échelle des 38 aires urbaines du Grand-Est 16

2.1. Typologie selon la demande d'emploi 16

2.2. Typologie selon l'offre d'emploi 21

3. Synthèse 26

Tome 3

Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'agglomération châlonnaise est assimilée à son aire urbaine. Pour mémoire, l'INSEE définit l'aire urbaine comme « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci ». L'aire urbaine est qualifiée de grande, moyenne ou petite selon la taille de son pôle urbain. Celui-ci est défini par l'INSEE comme étant une « commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ». La notion d'aire urbaine permet ainsi de définir l'agglomération dans son sens économique.

De façon à faire ressortir les singularités et les phénomènes urbains inhérents à Châlons-en-Champagne, 2 approches ont été développées. La première se situe à l'échelle marnaise. Elle consiste en une comparaison du cas châlonnais avec ceux de Reims, Epernay et Vitry-le-François. La distinction pôle / couronne périurbaine permet aussi de mieux appréhender les phénomènes urbains existants à une échelle locale en fonction de la connaissance des facteurs de développement ou d'attractivité.

Quant à la deuxième approche. Elle se situe à une échelle extra-marnaise et a pour objectif de mettre en évidence les principaux traits d'attractivité et de différenciation territoriale propres à l'agglomération châlonnaise. Cette dernière a été systématiquement comparée à des aires urbaines qui sont :

- situées dans le grand quart Nord-Est de la France,
- de tailles analogues mais aussi un peu plus grandes et petites qu'elle en matière de population.

Le panel des aires étudiées porte sur les 38 agglomérations suivantes :

- Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Langres, Rethel, Romilly-sur-Seine, Saint-Dizier, Sedan, Troyes et Vitry-le-François pour la région Champagne-Ardenne ;
- Autun, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Le-Creusot, Montceau-les-Mines, Sens pour la région Bourgogne ;
- Bar-le-Duc, Epinal, Metz, Nancy, Pont-à-Mousson, Thionville, Toul, Verdun pour la Lorraine;
- Amiens, Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Laon, Saint-Quentin, Soissons pour la région Picardie ;
- Besançon, Gray, Lons-le-Saunier pour la Franche-Comté ;
- Provins située à proximité de la région Champagne-Ardenne.

La comparaison entre ces différentes aires urbaines s'est faite en particulier par le recours à des outils d'analyse en composantes principales (ACP). Cette démarche d'analyse a été réalisée en matière de démographie.

QUELQUES PRECISIONS SUR LES NOTIONS DE POPULATIONS TOTALES, MUNICIPALES OU COMPTEES A PART

Dans ce document, les populations dont il est question correspondent à ce que l'INSEE désigne comme la population municipale. Ainsi, le terme « population » désigne la somme des populations municipales constituant le territoire d'étude quand il est supra-communal.

La population municipale *comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. C'est la population statistique comparable à la population sans double compte des précédents recensements.*

La population comptée à part *comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence familiale sur le territoire de la commune. Il est important de dénombrer à part de telles situations, d'abord pour clarifier quelle est véritablement la commune de résidence mais aussi pour ne pas produire des doubles comptes entre deux communes quand on additionne leurs populations.*

La population totale *est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.*

1. A l'échelle des aires urbaines de la Marne

1.1. Caractéristiques de la population active

Une répartition contrastée de la population en âge de travailler

En 2009, sur les 390 000 personnes en âge de travailler dans la Marne, 54% résident sur l'aire urbaine rémoise, elles sont :

- 14% sur l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne ;
- 6% sur l'aire d'Epernay ;
- 5% sur l'aire de Vitry-le-François ;
- Près de 20% en dehors d'une aire urbaine.

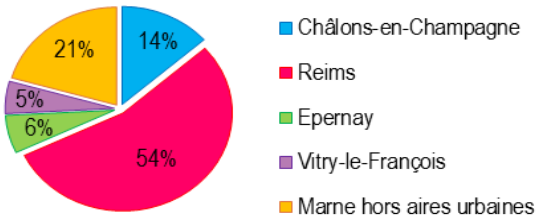

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Des pôles urbains aux actifs plus jeunes…

Les pôles urbains sont davantage marqués par la présence des 15-24 ans que les couronnes périurbaines. Sur l'ensemble des pôles marnais, cette population représente 25% de la population en âge de travailler alors qu'elle représente seulement 15% de la population des couronnes.

…en particulier pour Reims

On remarque que la part des 15-24 ans est plus importante pour l'aire urbaine rémoise notamment sur son pôle urbain où cette population représente 27,4% de la population active. Cela reflète en partie la présence d'une population estudiantine. Au contraire, la population des 55 à 64 ans, est davantage présente dans les territoires châlonnais, sparnacien et vitryat.

Population en âge de travailler par tranches d'âges

	Territoire	Population en âge de travailler en 2009	Part des 15-24 ans dans cette population	Part des 25-54 ans dans cette population	Part des 55-64 ans dans cette population
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	37 820	20,9%	61,0%	18,1%
	couronne	15 179	15,1%	63,9%	21,0%
	Aire urbaine	52 998	19,3%	61,8%	18,9%
Reims	pôle urbain	145 902	27,4%	57,0%	15,6%
	couronne	67 872	16,2%	64,2%	19,5%
	Aire urbaine	213 773	23,9%	59,3%	16,9%
Epernay	pôle urbain	21 018	19,8%	61,1%	19,1%
	couronne	3 618	14,4%	63,6%	22,0%
	Aire urbaine	24 636	19,0%	61,4%	19,5%
Vitry-le-François	pôle urbain	10 556	20,9%	60,9%	18,2%
	couronne	10 392	14,8%	63,2%	22,0%
	Aire urbaine	20 948	17,9%	62,1%	20,1%
Marne	pôles	215 295	25,2%	58,3%	16,5%
	couronnes	97 060	15,8%	64,0%	20,1%
	Aires	312 355	22,3%	60,1%	17,6%
	département	393 019	21,1%	60,7%	18,1%
Champagne-Ardenne	pôles	421 780	23,4%	58,9%	17,7%
	couronnes	212 294	16,1%	63,8%	20,0%
	Aires	634 074	21,0%	60,6%	18,5%
Grand Est	pôles	1 752 078	24,0%	58,7%	17,3%
	couronnes	892 754	16,4%	63,8%	19,8%
	Aires	2 644 832	21,4%	60,4%	18,1%
France	**Métropolitaine**	41 562 271	19,4%	62,1%	18,4%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Notes méthodologiques

1. **La population en âge de travailler** est séparée en 3 groupes, on distingue :

- les 15-24 ans, mêlant à la fois les jeunes étant déjà sur le marché de l'emploi ou ceux continuant leurs études ;
- les 25-54 ans, majoritairement sur le marché de l'emploi ;
- les 55-64 ans, mêlant des populations sur le marché de l'emploi, des préretraités ou des retraités.

2. **Le taux d'emploi**, défini par l'INSEE, est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi la population de 15 à 64 ans en âge de travailler. Il a pour avantage :

- De refléter la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre ;
- D'être une mesure plus pertinente que le taux de chômage pour évaluer la situation du marché du travail.

L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations.

3. **La population inactive**, défini par l'INSEE, concerne les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage. On distingue :

- Les élèves, les étudiants et les stagiaires rémunérés ;
- Les retraités et les préretraités ;
- Les personnes au foyer, les personnes en incapacité de travailler et les militaires du contingent.

Des taux d'emploi plus importants pour les espaces périurbains

En prenant cet indicateur, on observe que :

- le taux d'emploi de l'ensemble de la population marnaise est plus important sur les couronnes périurbaines que sur les pôles avec des valeurs respectivement de 68,9% et de 59,7% ;
- le taux d'emploi sur l'ensemble des aires urbaines marnaises de 62,5% est supérieur à celui des aires urbaines de Champagne-Ardenne se situant à 61,3%, équivalent à celui des aires urbaines du Grand Est (62,5%) et inférieur à celui de la France métropolitaine (63,3%).

Taux d'emploi de la population en âge de travailler

	Territoire	Taux d'emploi global 15-64 ans	Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des 55-64 ans
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	62,4%	36,4%	78,9%	37,0%
	couronne	71,0%	31,9%	90,2%	40,6%
	Aire urbaine	64,9%	35,4%	82,2%	38,1%
Reims	pôle urbain	58,9%	37,0%	73,7%	35,8%
	couronne	68,6%	28,8%	86,7%	44,0%
	Aire urbaine	59,4%	36,7%	74,4%	36,4%
Epernay	pôle urbain	63,0%	36,7%	80,4%	34,8%
	couronne	72,2%	40,8%	90,2%	40,6%
	Aire urbaine	64,4%	37,1%	81,9%	35,7%
Vitry-le-François	pôle urbain	55,0%	30,7%	69,8%	33,4%
	couronne	65,6%	35,6%	83,6%	34,1%
	Aire urbaine	60,3%	32,7%	76,8%	33,8%
Marne	pôles	59,7%	31,0%	78,1%	38,3%
	couronnes	68,9%	32,5%	87,1%	39,9%
	Aires	62,5%	31,3%	81,1%	38,9%
Champagne-Ardenne	Pôles	58,7%	31,5%	76,3%	36,0%
	couronnes	66,6%	33,0%	84,4%	37,0%
	Aires	61,3%	31,9%	79,1%	36,4%
Grand Est	pôles	59,7%	31,5%	77,6%	38,1%
	couronnes	68,0%	35,1%	86,0%	37,1%
	Aires	62,5%	32,4%	80,6%	37,7%
France	Métropolitaine	63,3%	32,9%	80,2%	38,0%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Des taux d'emploi plus importants pour Epernay et Châlons-en-Champagne

Les taux d'emploi sont plus importants pour les aires urbaines châlonnaise (64,9%) et sparnacienne (64,4%) que pour l'aire rémoise (59,4%). En outre, on observe que :

- les taux d'emploi des 25-54 ans et des 55-64 ans sont nettement supérieurs à Châlons-en-Champagne, ceux-ci atteignent respectivement 90,2% et 40,6% dans sa couronne ;
- le taux d'emploi des 15-24 ans est faible dans les couronnes périurbaines châlonnaise et rémoise et inférieurs par rapports aux couronnes de l'ensemble des aires marnaises, champardennaises et du Grand Est ;
- le taux d'emploi des 55-64 ans est plus important pour la couronne rémoise.

Des espaces périurbains attractifs pour les populations actives entre 1999 et 2009…

En prenant simultanément l'évolution du nombre d'actifs et la progression du taux d'emploi de 1999 à 2009, on observe que :

- les espaces périurbains sont davantage attractifs pour les populations, notamment les couronnes rémoise et châlonnaise. Au contraire, les pôles urbains d'Epernay, de Vitry-le-François et de Châlons-en-Champagne connaissent une diminution régulière de cette population. Seul le pôle urbain de Reims voient sa population active augmenter en raison de l'offre potentielle d'emploi qui y est plus importante ;

- l'évolution des taux d'emploi montre que l'ensemble des territoires ont vu leur rapport du nombre d'actifs occupés sur l'ensemble de la population en âge de travailler augmenter. Pour l'ensemble des aires urbaines marnaises, ce rapport passe de 58,9% en 1999 à 62,5% en 2009. Cela reflète soit une diminution du nombre de certaines populations en âge de travailler (inactifs, actifs sans emploi), soit une augmentation du nombre d'emplois offerts ;

- la progression des taux d'emploi est plus forte pour l'aire urbaine rémoise et l'espace périurbain châlonnais passant respectivement de 57,7% à 62,0% et de 66,0% à 71,0% ;

Evolution du nombre d'actifs et du taux d'emploi de 1999 à 2009

	Territoire	nombre d'actifs en 2009	évolution des actifs de 1999 à 2009	Taux d'emploi en 2009	taux d'emploi en 1999
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	27 047	-0,4%	62,4%	60,6%
	couronne	11 374	1,3%	71,0%	66,0%
	Aire urbaine	38 421	0,1%	64,9%	62,0%
Reims	pôle urbain	99 454	0,1%	58,8%	55,4%
	couronne	50 342	1,4%	68,8%	63,2%
	Aire urbaine	149 796	0,5%	62,0%	57,7%
Epernay	pôle urbain	15 165	-0,5%	63,0%	63,0%
	couronne	2 739	0,3%	72,2%	71,0%
	Aire urbaine	17 904	-0,4%	64,4%	64,1%
Vitry-le-François	pôle urbain	7 184	-1,3%	55,0%	55,2%
	couronne	7 452	0,8%	65,6%	60,2%
	Aire urbaine	14 637	-0,3%	60,3%	57,5%
Marne	pôles	148 850	-0,1%	59,7%	57,0%
	couronnes	71 907	1,3%	68,9%	63,6%
	Aires	220 758	0,3%	62,5%	58,9%
Champagne-Ardenne	pôles	290 808	-0,3%	58,7%	57,1%
	couronnes	155 068	1,0%	66,6%	61,8%
	Aires	445 876	0,1%	61,3%	58,6%
Grand Est	pôles	1 210 413	0,1%	59,7%	57,0%
	couronnes	658 706	1,3%	68,0%	63,2%
	Aires	1 869 118	0,5%	62,5%	59,0%
France	Métropolitaine	29 132 159	1,0%	63,8%	60,2%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

L'aire urbaine rémoise et l'espace périurbain châlonnais se situent dans un cas plus favorable où bien que la population active augmente fortement, le taux d'emploi progresse en parallèle entre 1999 et 2009. L'augmentation du nombre d'emplois disponibles sur cette période, absorbe la nouvelle population d'actifs arrivant sur le marché de l'emploi pour ces 2 territoires.

Les aires urbaines d'Epernay et de Vitry-le-François ainsi que le pôle urbain châlonnais se situent dans un cas moins favorable, l'augmentation du taux d'emploi progresse mais la population active diminue sensiblement. Ce constat s'explique par une diminution des actifs sans emploi qui semblent quitter leur territoire pour un autre plus attractif, ou par le départ de population jeune à la recherche d'un premier emploi.

Définition du chômage

Dans ce document, on utilise, la définition du chômage au sens du Recensement de la population pour lequel :

« Est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur", sauf si elle est déclarée explicitement comme ne recherchant pas de travail. »

Le chômage au sens du recensement se trouve plus élevé que le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). En effet, lors de l'enquête du recensement, les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

Ainsi, on considère le taux de chômage davantage comme un positionnement relatif entre territoires, permettant d'effectuer une comparaison qualitative de situations par rapport à un référentiel.

Des pôles urbains davantage concernés par le chômage...

En 2009, on observe que le taux de chômage de la population des 25-54 ans est plus élevé sur les pôles urbains. Il est particulièrement important pour le pôle urbain de Vitry-le-François où ce taux est de 19,2%. Le taux de chômage est respectivement de 12,7%, de 13,8% et de 12,7% pour les pôles de Châlons-en-Champagne, de Reims et d'Épernay.

Ce constat est à mettre en parallèle avec la structure de la population dans les pôles urbains, plutôt jeune et concernée par la recherche du premier emploi ; en outre, les populations sans emploi bénéficient d'économie sur les coûts de déplacements pour accéder à certains services, en résidant dans les centres urbains, là où le parc social davantage développé offre une plus grande possibilité de logements.

Taux de chômage par territoire

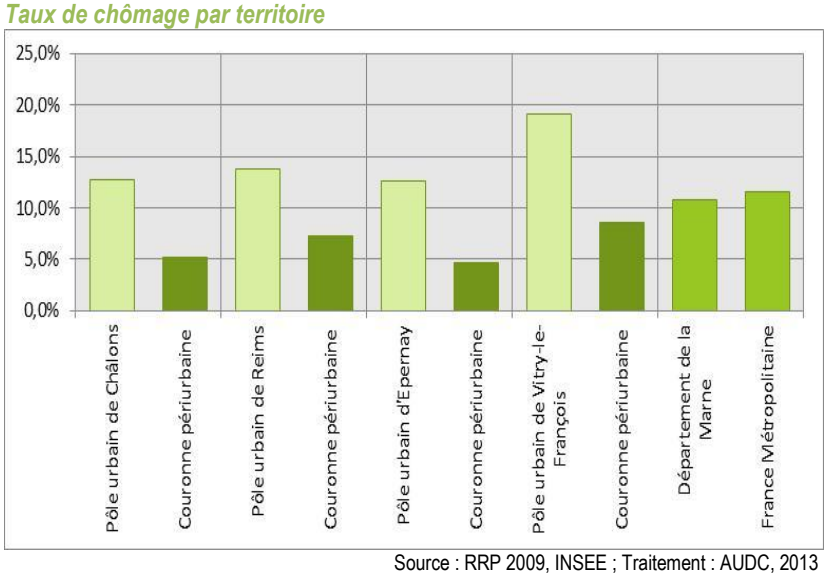

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

...tandis que les espaces périurbains, particulièrement ceux d'Epernay et de Châlons-en-Champagne présentent une situation plus favorable

Les taux de chômage sont nettement inférieurs sur les couronnes périurbaines, en dessous de 5% pour ceux de Châlons-en-Champagne et d'Épernay. Ils sont respectivement de 7,2% et de 8,5% pour les couronnes de Reims et de Vitry-le-François.

La démographie et l'habitat, spécifiques à l'intérieur des espaces périurbains, permettent de comprendre la situation à priori plus favorable de ces territoires. Une typologie des populations résidantes dans le périurbain fait apparaître des populations davantage propriétaires de leur logement, ayant un emploi se trouvant souvent éloigné, nécessitant des coûts de déplacements plus importants. Corollairement à ces caractéristiques, le parc social de ces territoires se trouve moins développé par une plus faible demande des populations modestes qui se trouveraient davantage en difficultés, isolées en ces lieux.

Une diminution constante du nombre d'inactifs dans les aires urbaines marnaises...

Dans l'ensemble des territoires, dont les aires urbaines marnaises, la population de 15 à 64 ans inactive tend à diminuer. De 1999 à 2009, on observe ainsi que les aires urbaines de Châlons-en-Champagne, de Reims et de Vitry-le-François perdent plus de 1% de cette population en âge de travailler. La perte est plus faible pour Epernay.

On constate plus particulièrement que les inactifs de 15 à 64 ans, plutôt jeunes en l'occurrence, élèves, étudiants ou stagiaires, connaissent une diminution importante de leur effectifs sur la période, en particulier pour Châlons-en-Champagne (-2,5%) et Vitry-le-François (-3,1%). En parallèle, les inactifs de 15 à 64 ans, retraités ou préretraités, voient leurs effectifs augmenter, en particulier pour Epernay (+2,5%) ainsi que pour l'ensemble des espaces périurbains.

...due en particuliers par la diminution de la présence d'étudiants, d'élèves ou de stagiaires

Dans l'ensemble des aires urbaines marnaises, la part de la population étudiante sur l'ensemble de la population en âge de travailler, a diminué de 1999 à 2009, aussi bien pour les espaces périurbains que pour les pôles urbains.

L'aire urbaine rémoise se singularisant par une présence plus importante d'étudiants

En 2009, la présence d'inactifs étudiants se trouve particulièrement marquée pour Reims. Cette population représente 14,1% des personnes en âge de travailler alors que ce taux est de 9,3% pour Châlons-en-Champagne, de 8,6% pour Epernay et de 8,5% pour Vitry-le-François. La présence d'inactifs retraités ou préretraités est en revanche davantage marquée pour ces dernières

Une présence accrue de population retraitée

Dans le même temps, la part de retraités et de préretraités progressent là encore pour l'ensemble des territoires, mais de façon plus marquée à l'intérieur de l'espace périurbain.

Evolution des types de populations inactives

	Territoire	évolution du nombre d'inactifs	évolution des inactifs étudiants	évolution des inactifs retraités	évolutions des autres inactifs
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	-1,0%	-2,2%	1,5%	-1,7%
	couronne	-0,9%	-3,1%	3,7%	-3,2%
	Aire urbaine	-1,0%	-2,5%	2,2%	-2,0%
Reims	pôle urbain	-1,1%	-2,1%	1,6%	-0,8%
	couronne	-0,7%	-2,1%	3,6%	-2,6%
	Aire urbaine	-1,0%	-2,1%	2,3%	-1,4%
Epernay	pôle urbain	-0,2%	-1,7%	2,0%	-0,6%
	couronne	0,8%	-2,1%	5,2%	-1,1%
	Aire urbaine	-0,1%	-1,8%	2,5%	-0,7%
Vitry-le-François	pôle urbain	-1,3%	-2,7%	0,3%	-1,2%
	couronne	-1,2%	-3,6%	3,4%	-2,8%
	Aire urbaine	-1,2%	-3,1%	2,0%	-1,8%
Marne	pôles	-1,0%	-2,1%	1,6%	-1,0%
	couronnes	-0,7%	-2,4%	3,6%	-2,7%
	Aires	-0,9%	-2,2%	2,3%	-1,5%
Champagne-Ardenne	pôles	-0,6%	-1,8%	1,5%	-0,6%
	couronnes	-0,6%	-2,2%	2,9%	-2,0%
	Aires	-0,6%	-1,9%	2,0%	-1,0%
Grand Est	pôles	-0,8%	-1,7%	1,3%	-1,0%
	couronnes	-0,5%	-1,9%	3,0%	-2,2%
	Aires	-0,7%	-1,8%	1,9%	-1,3%
France	Métropolitaine	-0,3%	-1,3%	-1,1%	2,2%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Populations inactives étudiante et retraitée

	Territoire	Part des étudiants parmi la population en âge de travailler en 2009	Part des étudiants parmi la population en âge de travailler en 1999	Part des retraités parmi la population en âge de travailler en 2009	Part des retraités parmi la population en âge de travailler en 1999
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	9,5%	11,3%	8,9%	7,2%
	couronne	8,8%	12,9%	10,4%	7,8%
	Aire urbaine	9,3%	11,8%	9,3%	7,4%
Reims	pôle urbain	16,4%	19,7%	6,7%	5,5%
	couronne	9,3%	12,4%	9,1%	6,9%
	Aire urbaine	14,1%	17,6%	7,4%	5,9%
Epernay	pôle urbain	8,8%	10,0%	9,1%	7,2%
	couronne	7,4%	9,6%	10,6%	6,6%
	Aire urbaine	8,6%	10,0%	9,4%	7,1%
Vitry-le-François	pôle urbain	9,6%	11,0%	7,5%	6,4%
	couronne	7,4%	10,9%	10,7%	7,9%
	Aire urbaine	8,5%	11,0%	9,1%	7,1%
Marne	pôles	14,1%	16,8%	7,3%	6,0%
	couronnes	8,9%	12,2%	9,5%	7,2%
	Aires	12,5%	15,5%	8,0%	6,4%
Champagne-Ardenne	pôles	12,5%	14,4%	8,2%	6,8%
	couronnes	8,6%	11,4%	9,8%	7,7%
	Aires	11,2%	13,4%	8,7%	7,1%
Grand Est	pôles	13,4%	15,7%	7,8%	6,8%
	couronnes	8,7%	11,4%	9,8%	7,9%
	Aires	11,8%	14,3%	8,5%	7,1%
France	Métropolitaine	10,4%	12,6%	8,8%	7,5%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Une plus forte représentation des cadres et des professions intermédiaires dans les aires urbaines châlonnaise et rémoise …

En 2009, on observe que les populations actives des aires urbaines de Châlons-en-Champagne et de Reims se ressemblent dans leur composition socioprofessionnelle :

- Les ouvriers représentent respectivement 25,6% et 24,7% des personnes actives ;
- les professions intermédiaires représentent respectivement 23,6% et 25,3% de celles-ci.

On note cependant une présence plus importante de cadres à Reims ainsi qu'une plus forte présence d'employés sur l'aire urbaine chalonnaise.

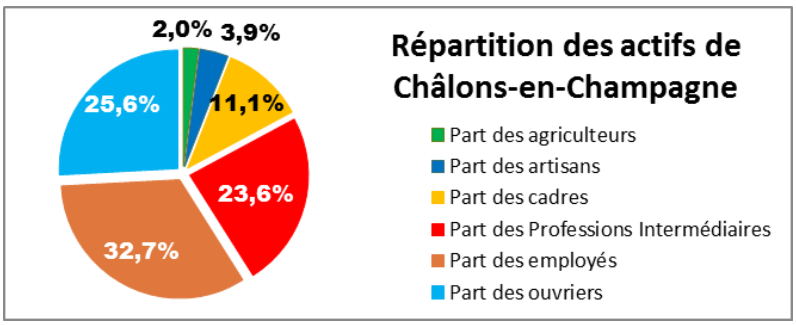

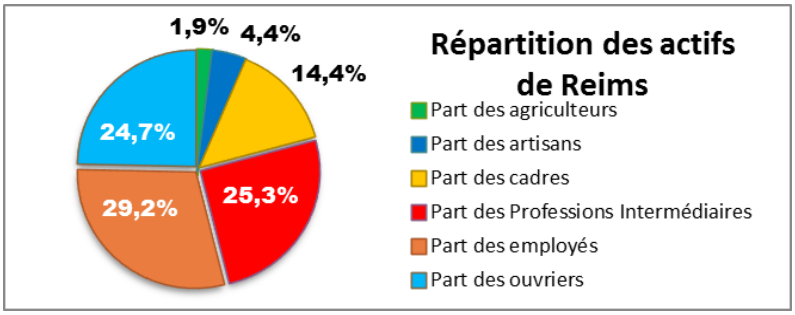

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Une plus forte représentation des ouvriers dans les aires urbaines d'Epernay et de Vitry-le-François …

Les ouvriers et employés représentent 2 tiers des populations actives d'Épernay et de Vitry-le-François. Les cadres et les professions intermédiaires sont quant à eux moins représentés dans ces 2 aires urbaines représentant environ 25% de la population active alors que cette proportion est pour Reims et Châlons-en-Champagne, respectivement près de 40 et 35%.

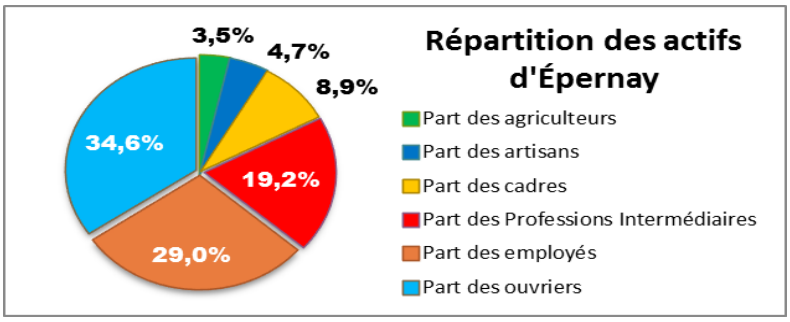

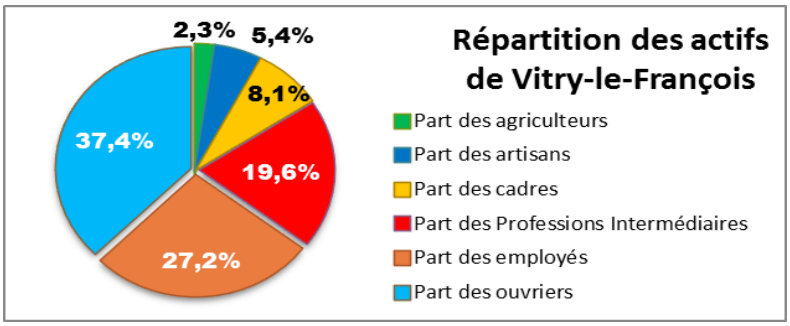

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Des aires urbaines qui se tertiarisent...

D'une part, le graphique suivant montre d'une part l'évolution de la population active sur les 4 aires urbaines marnaises. D'autre part, l'histogramme (en couleurs) explique quelle catégorie socioprofessionnelle contribue à l'évolution globale de leur population active.

On observe une diminution de la présence de la population active ouvrière. D'une proportion de 28,7% en 1999, pour l'ensemble des 4 aires urbaines, elle est à 26,2% en 2009. Dans le détail, les diminutions se révèlent plus importantes pour les aires urbaines de Reims et de Vitry-le-François avec respectivement des baisses de 2,7 et 2,1 points.

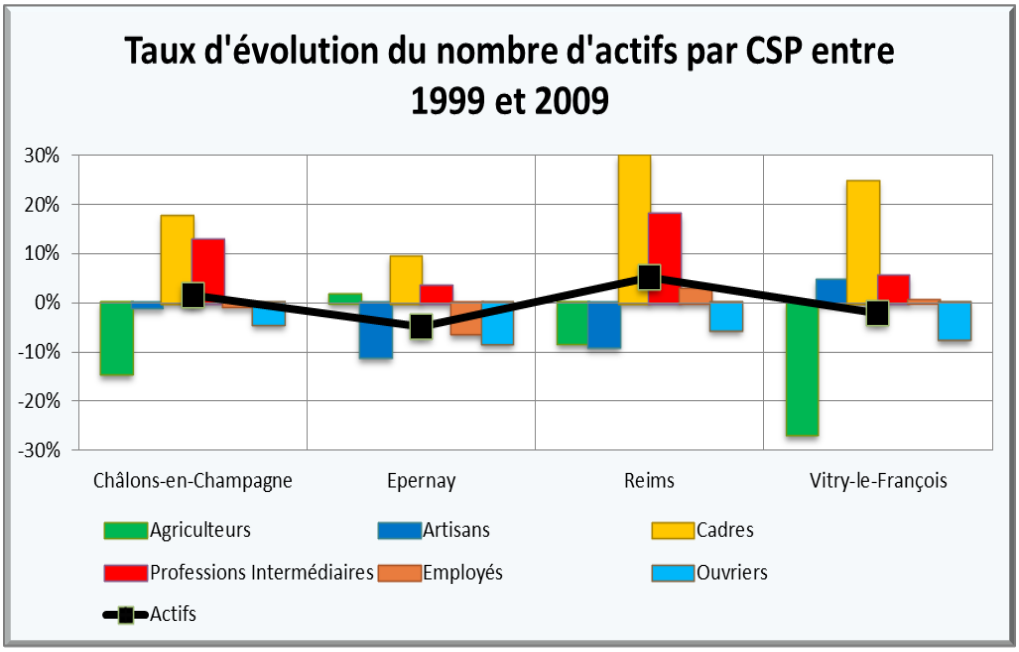

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

La tertiarisation compense la désindustrialisation des aires rémoise et châlonnaise…

Entre 1999 et 2009, la population active des aires urbaines de Reims et de Châlons-en-Champagne augmente respectivement de 5,2% et de 1,4%. Cette augmentation étant soutenue par les évolutions du nombre de cadres et de professions intermédiaires qui compensent la baissent du nombre d'ouvriers, d'artisans et d'agriculteurs.

On observe que l'augmentation du nombre de cadres est particulièrement importante pour l'aire urbaine rémoise de l'ordre de 30%, cette augmentation étant de 18% pour l'aire urbaine châlonnaise.

Dans l'ensemble des territoires marnais, champardennais, on constate une progression importante de la présence des cadres dans la population active aussi bien à l'intérieur des centres urbains passant d'une proportion de 11,2% en 1999 à 13,4% en 2009 que dans les espaces périurbains passant de 8,8% à 11,8%.

Dans le détail, les progressions se révèlent plus importantes pour :

- La couronne périurbaine châlonnaise passant d'une population active représentée par 8,4% de cadres en 1999 à 10,6% en 2009 ;
- L'ensemble de l'aire urbaine rémoise avec des progressions respectives de 2,5 points pour son pôle urbain et de 3,3 points pour sa couronne périurbaine.

...mais ne compensent pas la désindustrialisation des aires sparnacienne et vitryate

Quant à elles, les aires urbaines de Vitry-le-François et d'Épernay voient leur nombre d'actifs diminuer. Cette diminution est impactée par l'évolution du nombre d'ouvriers qui comptent dans ces 2 aires urbaines une forte représentation de cette catégorie sociale. L'augmentation du nombre de cadres et de professions intermédiaires ne suffit pas pour contredire cette tendance.

1.2. Caractéristiques du tissu économique

Notes méthodologiques :

1. Le chapitre suivant s'intéresse au tissu économique des aires urbaines marnaises. **On utilise pour cela les données sur les établissements économiques plutôt qu'aux seules données des entreprises.**

En effet, ces dernières exercent leurs activités dans un ou plusieurs lieux géographiques distincts, à l'extérieur des aires urbaines étudiées. Les établissements quant à eux, sont les unités qui exercent leurs activités directement sur les territoires locaux et alimentent une partie de leurs revenues.

2. L'INSEE met à disposition **un fichier « sphère économique » présentant les effectifs salariés selon la sphère économique des établissements, pour chaque commune des aires urbaines sélectionnées.**

Par addition des effectifs de chaque commune faisant partie de la même aire urbaine, on obtient la valeur pour ce territoire. On peut alors calculer le taux de salariés travaillant dans des établissements privés dont la production est orientée vers l'extérieur de la zone d'emplois, puis le taux de salariés travaillant dans des établissements publics dont les biens et services sont destinés à la consommation locale.

Pour les aires urbaines de la Marne, un distinguo est opéré selon le pôle et la couronne périurbaine.

Les sphères économiques des établissements

On s'intéresse aux établissements économiques suivant leur appartenance à l'une des sphères économiques suivantes :

- la sphère non présentielle. Il s'agit des établissements économiques dont les activités produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire (zone d'emploi), en l'occurrence des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère ;

- la sphère présentielle. Ce sont les établissements économiques dont les activités sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

On distingue également les établissements selon les domaines privés ou publics. Dans la méthodologie qu'ils ont élaborée ainsi, les services de l'INSEE considèrent qu'un établissement appartient au domaine public s'il fait partie d'une entreprise dont plus de la moitié de son effectif fait partie de la fonction publique d'Etat.

L'intérêt de s'intéresser aux sphères économiques des établissements est de pouvoir mesurer l'ouverture des systèmes productifs des aires urbaines. En distinguant, la part de la production qui est consommée localement ou non.

Répartition des salariés selon la sphère économique de leur établissement

	Territoire	Part des salariés des établissements de la sphère non présentielle privée	Part des salariés des établissements de la sphère non présentielle publique	Part des salariés des établissements de la sphère présentielle privée	Part des salariés des établissements de la sphère présentielle publique
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	19,0%	0,2%	38,3%	42,5%
	couronne	55,7%	0,0%	29,6%	14,7%
	Aire urbaine	23,7%	0,2%	37,2%	38,9%
Reims	pôle urbain	27,5%	0,1%	47,2%	25,2%
	couronne	47,7%	0,1%	37,6%	14,5%
	Aire urbaine	31,0%	0,1%	45,5%	23,3%
Epernay	pôle urbain	39,6%	0,0%	39,1%	21,3%
	couronne	51,9%	0,0%	33,4%	14,7%
	Aire urbaine	40,1%	0,0%	38,9%	21,0%
Vitry-le-François	pôle urbain	38,8%	0,0%	38,8%	22,4%
	couronne	56,0%	0,0%	27,2%	16,8%
	Aire urbaine	42,8%	0,0%	36,1%	21,1%
Marne	pôles	27,6%	0,1%	44,1%	28,2%
	couronnes	49,8%	0,1%	35,3%	14,8%
	Aires	31,1%	0,1%	42,7%	26,1%
Champagne-Ardenne	pôles	28,2%	0,2%	43,4%	28,2%
	couronnes	42,9%	0,1%	38,2%	18,8%
	Aires	31,0%	0,1%	42,3%	26,5%
Grand Est	pôles	25,3%	0,4%	44,3%	30,0%
	couronnes	42,5%	0,2%	38,2%	19,2%
	Aires	28,1%	0,4%	43,3%	28,3%
France	Métropolitaine	32,1%	0,4%	43,5%	24,0%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Une sphère publique marquée à l'intérieur de l'aire urbaine châlonnaise

En 2009, près de 176 600 salariés des établissements économiques présents sur les aires urbaines marnaises, 31,1% proviennent de la sphère non présentielle privée, 0,1% de la sphère non présentielle publique, 42,7% de la sphère présentielle privée et 26,1% de la sphère présentielle publique. On note ainsi une prépondérance des activités présentielles sur les aires urbaines marnaises, cette tendance étant la même sur l'ensemble des aires urbaines de Champagne-Ardenne.

On observe cependant des singularités à l'intérieur des 4 aires urbaines :

- la présence d'établissements publics, ayant une activité dont la production est consommée au niveau local, est plus importante sur l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne avec 38,9% des 34 645 salariés y travaillant. (Ce ratio étant de 23,3% pour celle de Reims, 21% pour celle d'Epernay, 21,1% pour celle de Vitry-le-François ;
- la présence d'établissement privé de la sphère présentielle est plus importante sur l'aire urbaine de Reims avec un rapport de 45,5% contre 37,2% pour Châlons-en-Champagne, 38,9% pour Epernay, 36,1% pour Vitry-le-François.

Dans les aires urbaines chalonnaise et rémoise, la majorité des établissements produisent des biens consommés sur leur territoire…

On observe nettement la place de la sphère présentielle sur les grandes aires urbaines de Châlons-en-Champagne et de Reims. Plus de 70% des salariés de ces 2 aires travaillent dans des établissements appartenant à cette sphère.

Ces 2 aires urbaines se distinguent entre elles en scindant la sphère présentielle selon le domaine public ou privé des établissements. L'aire urbaine châlonnaise a une sphère présentielle publique prépondérante alors que cette sphère est moins représentée sur l'aire urbaine rémoise.

…alors que du côté d'Epernay et Vitry-le-François, la tendance est beaucoup moins marquée.

La représentation de la sphère non présentielle est plus importante pour les aires urbaines de Vitry-le-François et d'Epernay, plus de 40% des salariés appartiennent à un établissement de cette sphère. De plus, on observe que les 2 sphères privées représentent près de 80% des salariés de l'ensemble des établissements économiques.

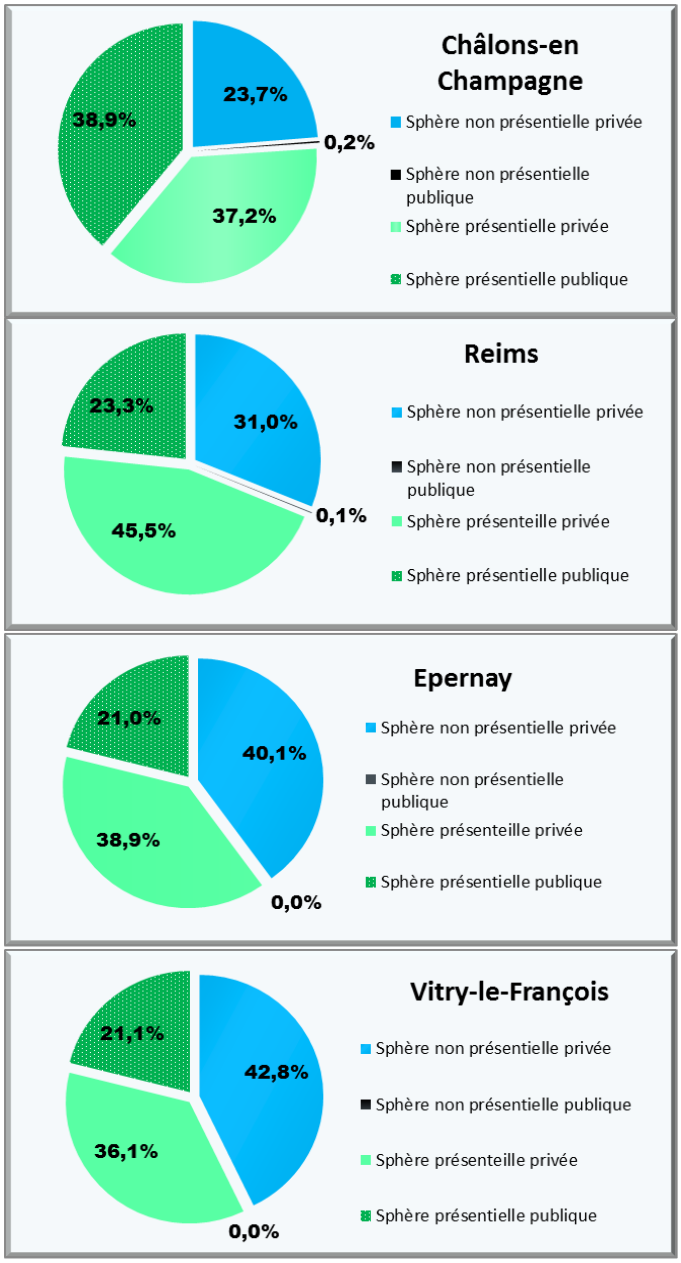

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Les pôles urbains concentrent les activités tournées vers la demande locale…

Les pôles urbains se caractérisent par une plus grande présence de salariés provenant de la sphère présentielle publique et privée. Sur l'ensemble des pôles, la part des salariés de cette sphère représente plus de 70% du total des salariés des entreprises. Particulièrement pour Châlons-en-Champagne où ce rapport se monte à plus de 80%.

Au contraire, la sphère non présentielle est moins bien représentée, avec environ un quart des salariés en faisant partie. Là encore Châlons-en-Champagne se distingue par une plus faible proportion que les autres pôles marnais (19% à Châlons-en-Champagne contre 39,6% et 38,8% à Epernay et Vitry).

...alors que les couronnes dont les activités sont davantage tournées vers l'extérieur

Les couronnes périurbaines se caractérisent par l'importance de la sphère non présentielle. Sur les 27 653 salariés des établissements présents sur les couronnes périurbaines marnaises 49,8% appartiennent à cette sphère (contre 27,6% des 148 911 salariés des pôles appartenant à cette même sphère).

Les secteurs d'activités

Le secteur de l'industrie est davantage représenté dans les aires d'Epernay et de Vitry-le-François avec respectivement 11,3% et 12,1% de leurs établissements s'y rattachant. Le secteur du commerce est aussi sensiblement plus représenté dans ces 2 aires.

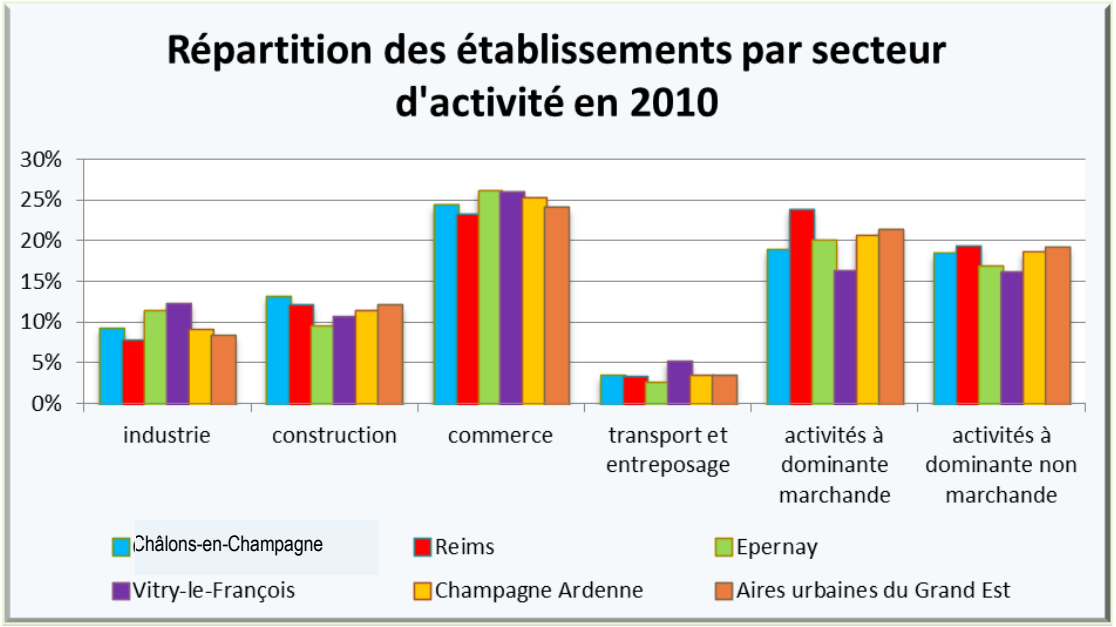

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Les secteurs de la construction et des services non-marchand sont eux plus représentés dans les aires urbaines de Châlons-en-Champagne et de Reims. On remarque cependant que l'aire urbaine de Reims se distingue par le secteur des services marchands fortement représenté.

La taille des établissements économiques

Globalement les couronnes périurbaines sont constituées d'un tissu économique où les établissements de moins de 20 salariés et ceux entre 20 à 199 salariés sont prépondérants. Ainsi :

- la couronne de Châlons-en-Champagne comporte 44,5% d'établissements de moins de 20 salariés et de 39,9% d'établissements de 20 à 199 salariés ;
- cette répartition est plus accentuée pour la couronne sparnacienne où les établissements de moins 20 salariés représentent 87,3% de l'ensemble des salariés.

Les pôles urbains sont constitués d'un tissu d'établissements plus variés. Ceux de Châlons-en-Champagne et de Reims possèdent une part plus marquée d'établissements de plus de 200 salariés.

Répartition des salariés selon la taille de leurs établissements

	Territoire	Part des salariés dans des établissements de moins de 20 salariés	Part des salariés dans des établissements de 20 à 199 salariés	Part des salariés dans des établissements de 200 à 499 salariés	Part des salariés dans des établissements de plus de 500 salariés
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	23,1%	42,6%	12,0%	22,3%
	couronne	44,5%	39,9%	15,6%	0,0%
	Aire urbaine	25,9%	42,2%	12,5%	19,4%
Reims	pôle urbain	26,1%	43,6%	15,7%	14,5%
	couronne	50,0%	43,1%	7,0%	0,0%
	Aire urbaine	30,3%	43,5%	14,2%	12,0%
Epernay	pôle urbain	32,9%	42,1%	13,2%	11,7%
	couronne	87,3%	12,7%	0,0%	0,0%
	Aire urbaine	35,1%	41,0%	12,7%	11,2%
Vitry-le-François	pôle urbain	24,8%	53,3%	5,7%	16,1%
	couronne	47,8%	42,5%	9,7%	0,0%
	Aire urbaine	30,2%	50,8%	6,7%	12,4%
Marne	pôles	26,1%	43,8%	14,2%	15,9%
	couronnes	49,8%	41,8%	8,4%	0,0%
	Aires	29,8%	43,4%	13,3%	13,4%
Champagne-Ardenne	pôles	27,7%	42,4%	13,3%	16,6%
	couronnes	46,5%	41,1%	8,6%	3,8%
	Aires	31,3%	42,5%	11,9%	14,3%
Grand Est	pôles	26,0%	41,1%	14,1%	18,7%
	couronnes	43,6%	43,0%	8,7%	4,7%
	Aires	28,9%	41,5%	13,1%	16,5%
France	Métropolitaine	31,1%	39,5%	11,8%	17,6%

Source : RRP 2009, INSEE ;
Traitement : AUDC, 2013

Les établissements économiques se situent davantage dans les centres urbains

A l'intérieur des aires urbaines, les établissements se concentrent sur les pôles urbains. Plus particulièrement, les pôles urbains de Châlons-en-Champagne, de Reims et d'Epernay concentrent plus de 75% des établissements présents dans leur aire urbaine alors que du côté de Vitry, la situation est plus équilibrée.

Un renouvellement d'établissements économiques important pour Châlons-en-Champagne et Reims

Le taux de création d'établissements entre 2006 et 2010 est un peu plus important sur les couronnes périurbaines marnaises avec un taux global de 18,5% contre 15,8% sur les pôles. Cela se comprend grâce au phénomène de périurbanisation, les établissements suivent le développement démographique des couronnes. Les pôles urbains continuent cependant à attirer de nouveaux établissements même si ceux-ci voient leur stock diminuer. C'est sur les aires urbaines de Reims et de Châlons-en-Champagne que le taux de création d'établissements est le plus important.

En s'intéressant à l'évolution de la création d'établissements, on constate que celle-ci est plus importante sur l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne avec 126,5% de créations en plus de 2006 à 2010. L'évolution de la création d'établissements sur le pôle rémois est de 97,7%, celui d'Epernay est de 85,9% quand celui de Vitry-le-François est de 39,0%.

Taux de création d'établissements

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'établissement, en cohérence avec la notion de création d'entreprise, s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : la création d'un établissement correspond à la **mise en œuvre de nouveaux moyens de production**.

Sont comptabilisés :

- le cas où l'entrepreneur reprend une activité après une interruption de plus d'un an ;
- les reprises par une autre entité économique de toutes ou une partie des activités et moyens de productions d'un établissement.

Evolution du tissu entrepreneurial local

	Territoire	Nombre d'emplois au lieu de travail[1] en 2009	Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2009	Part de l'emploi publique au lieu de travail en 2009	Taux d'emplois salarié à temps partiels
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	31 303	2,6%	42,2%	17,3%
	couronne	6 190	35,9%	16,9%	12,1%
	Aire urbaine	37 493	6,9%	38,0%	16,5%
Reims	pôle urbain	108 689	10,5%	34,0%	16,7%
	couronne	27 637	9,4%	23,2%	16,3%
	Aire urbaine	136 126	10,3%	31,9%	16,6%
Epernay	pôle urbain	18 500	0,3%	26,4%	15,8%
	couronne	1 018	-0,5%	18,2%	16,1%
	Aire urbaine	19 518	0,2%	25,9%	15,8%
Vitry-le-François	pôle urbain	9 420	-0,8%	32,5%	16,3%
	couronne	3 192	-3,2%	21,6%	16,1%
	Aire urbaine	12 612	-1,4%	29,7%	16,3%
Marne	pôles	167 539	7,1%	34,6%	16,7%
	couronnes	37 586	11,3%	21,9%	15,6%
	Aires	205 125	7,8%	32,3%	16,5%
	Département	252 492	7,1%	31,3%	16,2%
Champagne-Ardenne	pôles	333 518	5,7%	34,9%	16,2%
	couronnes	77 696	9,8%	24,0%	15,7%
	Aires	411 214	6,5%	32,8%	16,1%
Grand Est	pôles	1 404 874	8,4%	36,8%	16,8%
	couronnes	301 596	9,1%	26,1%	16,0%
	Aires	1 706 469	8,5%	34,9%	16,6%
France	Métropolitaine	***26 151 091***	***12,5%***	***30,7%***	***15,8%***

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Une augmentation d'emplois marquée pour les aires urbaines châlonnaise et rémoise

En 2009, le territoire marnais se compose de près de 252 500 emplois répartis entre les aires urbaines et le reste du département. Plus des 2 tiers de ces emplois se trouvent sur les aires urbaines de Reims et de Châlons-en-Champagne. On observe que sur ces territoires, une majorité de ces emplois se concentrent sur les pôles urbains. Sur les 37 200 emplois disponibles sur l'aire châlonnaise, 31 200 sont ainsi présents sur son pôle.

L'évolution du nombre d'emplois disponibles a augmenté de 7,8% sur l'ensemble des aires urbaines du département de 1999 à 2009 mais on constate des différences entre ces aires urbaines notamment :

- une augmentation marquée pour les aires châlonnaise et rémoise avec une hausse respective de 6,9% et de 10,3% ;
- une stagnation pour l'aire urbaine d'Épernay (0,2%) ;
- une baisse pour l'aire de Vitry-le-François (-1,2%).

Un espace périurbain châlonnais créateur d'emplois

A l'intérieur des aires urbaines étudiées, les situations sont à nuancer, ainsi on observe que :

- l'évolution du nombre d'emplois sur l'aire urbaine chalonnaise est à la fois due à son pôle urbain avec une hausse de 2,6% mais également due à une forte augmentation du nombre d'emploi sur sa couronne périurbaine avec une hausse de 35,9% ;
- le pôle urbain et la couronne de Reims voient le nombre d'emplois présents augmenté respectivement de 10,5% et de 9,4% ;
- une légère hausse du nombre d'emploi sur le pôle urbain d'Épernay alors que sa couronne connait une baisse de 0,5% ;
- une baisse du nombre d'emploi à la fois pour le pôle et la couronne périurbaine de Vitry-le-François de -0,8% et de -3,2%.

Emplois disponibles et son évolution

	Territoire	Nombre d'établissements en 2010	Taux de création d'établissements en 2010	Evolution de la création d'établissements entre 2006 et 2010
Châlons-en-Champagne	pôle urbain	2 721	15,7%	126,5%
	couronne	957	17,8%	126,7%
	Aire urbaine	3 678	16,3%	126,5%
Reims	pôle urbain	11 438	16,5%	97,7%
	couronne	4 506	18,6%	128,3%
	Aire urbaine	15 944	17,1%	106,2%
Epernay	pôle urbain	1 929	13,0%	85,9%
	couronne	224	18,8%	281,8%
	Aire urbaine	2 153	13,6%	100,7%
Vitry-le-François	pôle urbain	876	12,2%	39,0%
	couronne	573	18,6%	128,3%
	Aire urbaine	1 449	14,7%	91,9%
Marne	pôles	16 964	15,8%	97,2%
	couronnes	6 260	18,5%	137,4%
	Aires	23 224	16,5%	107,8%
Champagne-Ardenne	pôles	34 523	15,2%	88,8%
	couronnes	11 835	19,1%	137,5%
	Aires	46 358	16,2%	101,2%
Grand Est	pôles	143 932	15,9%	98,9%
	couronnes	52 030	19,2%	135,2%
	Aires	195 962	16,7%	108,7%
France	**Métropolitaine**	3 982 358	17,5%	101,1%

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Une présence marquée des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sur l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne

On observe que l'emploi présent sur le département de la Marne est pour un tiers constitué d'emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Ce type d'emploi se concentre sur les pôles urbains marnais, particulièrement sur le pôle urbain de Châlons-en-Champagne où il représente 42,2% de l'ensemble des emplois disponibles. Ce taux est supérieur à celui de l'ensemble des pôles urbains du Grand-Est (36,8%). Cependant, on constate que ce type d'emploi est moins présents dans la couronne périurbaine châlonnaise comparé à sa présence sur les autres couronnes marnaises et du Grand-Est.

2. A l'échelle des 38 aires urbaines

2.1. Typologie de la demande d'emploi

Déroulement de l'analyse

Les analyses suivantes ont été réalisées sur 30 indicateurs socio-professionnels concernant les 38 aires urbaines sélectionnées dans la base de données. Au terme des analyses 13 indicateurs permettent à l'analyse en composantes principales (ACP) finale de décrire le paysage de la population active des aires urbaines :

- La part de cadres dans la population active ;
- La part d'ouvriers ;
- La part des professions intermédiaires ;
- La part d'artisans et d'agriculteurs ;
- Les taux d'emploi des 15-24 ans et des 55-64 ans ;
- Le taux d'emploi des ouvriers ;
- L'évolution de l'emploi à temps partiel ;
- Le taux de chômage des 25-54 ans ;
- L'évolution du nombre d'actifs ;
- Les évolutions du nombre de cadres, des professions intermédiaires et des ouvriers ;

Cette réduction du nombre d'indicateurs s'explique par la redondance et les corrélations de certains d'entre eux. C'est le cas notamment des indicateurs taux de chômage et taux d'activité étant proportionnels pour l'ensemble des aires urbaines. Garder ces indicateurs effacerait d'autres variables comme les évolutions des catégories socioprofessionnelles. En outre certains indicateurs ne sont pas discriminants comme la part des employés dans la population active, cette catégorie socioprofessionnelle est relativement similaire dans les 38 aires urbaines

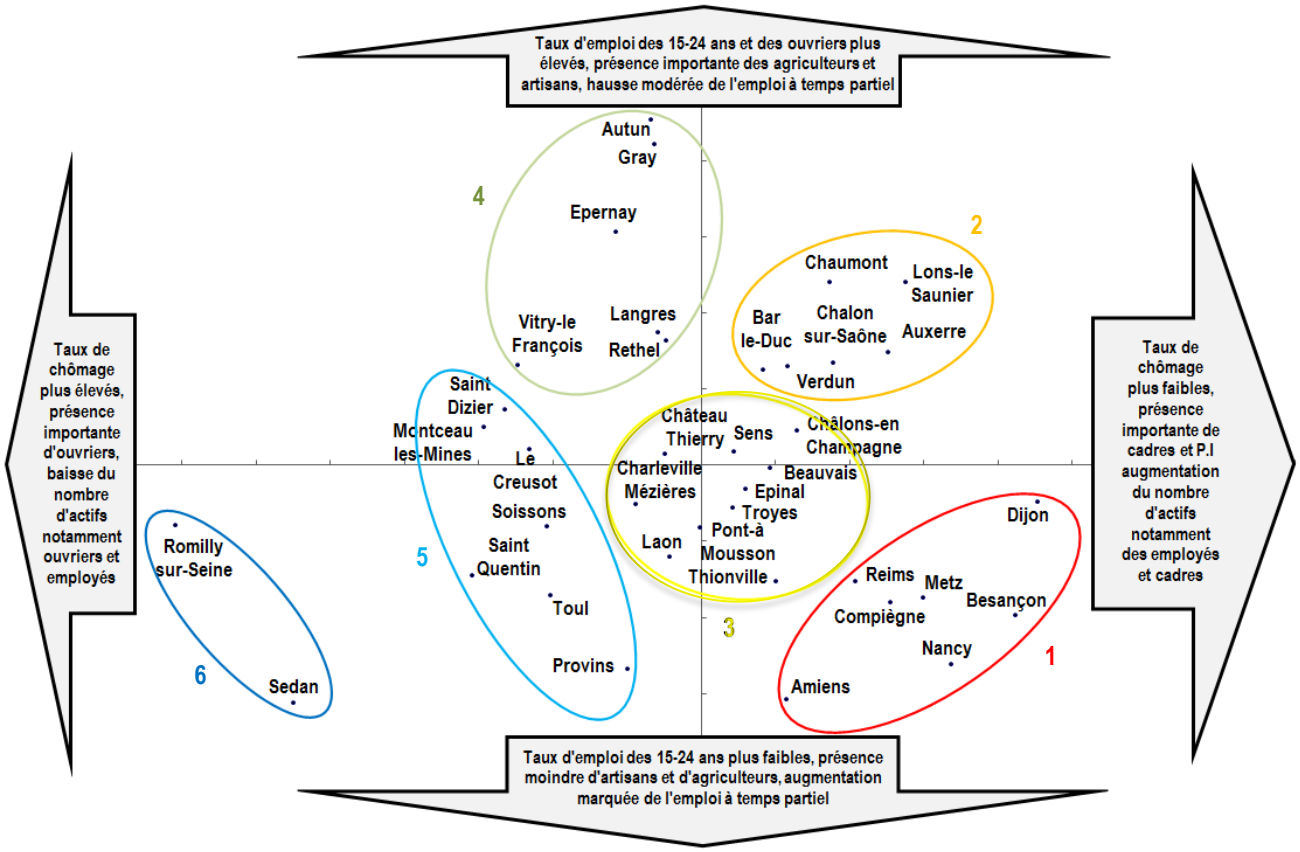

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Principaux résultats

L'ensemble des corrélations existant entre les variables et les similarités de comportement des aires urbaines vis-à-vis de ces variables sont synthétisées par une représentation graphique montrant les résultats projetés dans l'espace formé par les 2 premiers axes (voir graphique).

Cette représentation permet de souligner l'importance de certaines variables particulièrement discriminantes :

- le pourcentage des cadres dans la population active ;
- le pourcentage d'ouvriers dans la population active ;
- le taux d'emploi des 15-24 ans ;
- le taux d'emploi des 55-64 ans ;
- évolution du nombre d'emploi à temps partiel.

La classification établie à partir des résultats de l'analyse en composantes principales met en évidence une typologie des aires urbaines en 6 groupes.

Groupe 1 : Aires urbaines à caractère métropolitain, créatrices d'emplois, avec une forte présence d'emplois de cadres et de populations étudiantes

Le premier groupe est composé des aires urbaines d'Amiens, de Besançon, de Compiègne, de Dijon, de Metz, de Nancy et de Reims. Ces aires urbaines se distinguent par :

- une part des cadres et des professions intermédiaires plus importante, représentant de 38,4%, pour Amiens, à 43,6%, pour Nancy, de l'ensemble de la population active ;
- à contrario, la part des artisans, des agriculteurs et des ouvriers est plus basse, cette dernière catégorie représentant de 20,3%, pour Nancy, à 26,6%, pour Compiègne, de l'ensemble des actifs ;
- un taux d'emploi des actifs de 55 à 64 ans plus élevés. Ce taux d'emploi est lui autour de 40% alors qu'il est autour de 32% pour la majorité des aires urbaines des groupes suivants ;
- à contrario, le taux d'emploi des 15 à 24 ans est plus faible. Il est de l'ordre de 33,1% pour Metz à 28,3% pour Nancy ;
- une plus forte progression de l'emploi à temps partiels, augmentant de l'ordre de 6,2% pour Metz à 17,9% pour Besançon de 1999 à 2009 ;
- une évolution du taux annuel moyen du nombre de chômeurs entre 1999 et 2009, faible ou négative, de +1,2% pour Dijon a -0,3% pour Nancy;
- une nette hausse du nombre d'actifs due en particuliers aux évolutions du nombre de cadres, variant de 27% à 36%, et des professions intermédiaires, variant de 16% à 21%, respectivement supérieures aux moyennes 23% et 12% de l'ensemble des aires urbaines.

Ce groupe rassemble essentiellement les villes du Grand-Est les plus importantes en termes de démographie et en conséquence, en nombre d'actifs. Elles jouent sur leur propre région, un rôle de métropole, aux fonctions plus diversifiées et accueillent de ce fait une proportion plus marquée de populations occupant des postes de cadres ou des emplois dit « stratégiques ».

Groupe 2 : Aires urbaines plutôt dynamiques en termes de développement de l'emploi, gagnant des actifs et ayant des taux de chômage relativement faibles

Le deuxième groupe est constitué des aires urbaines d'Auxerre, de Bar-le-Duc, de Chalon-sur-Saône, de Chaumont, de Lons-le-Saunier et de Verdun. Ces aires urbaines se caractérisent par :

- une présence importante de cadres et de professions intermédiaires, cependant inférieure aux aires urbaines du premier groupe, avec des proportions allant de 31,8% pour Chaumont à 36% pour Auxerre. A noter, une présence également plus marquée d'agriculteurs et d'artisans supérieure à la moyenne ;
- une présence plus faible d'ouvriers avec des proportions inférieures à 29% qui la médiane des aires urbaines du Grand-Est. Toutefois cette population est supérieure en proportion aux aires urbaines du premier groupe ;
- des taux d'emploi des 15-64 ans plus importants, en particuliers pour les 15-24 ans. Les taux d'emploi pour ces derniers s'échelonnant de 35,9% pour Bar-le-Duc à 40,1% pour Chaumont, supérieurs à la moyenne de l'ensemble des aires urbaines d'étude se situant à 34% ;
- un taux de chômage plus faible quel que soit les tranches d'âges. Pour les 25-54 ans celui-ci est sous les 9% alors la moyenne est de 11% pour l'ensemble des aires urbaines du Grand-Est ;
- une hausse modérée du nombre d'actifs soutenue par une augmentation plus importante des professions intermédiaires et des employés ainsi que plus modeste diminution du nombre d'ouvriers.

Ce groupe rassemble des villes de tailles moyennes en termes de démographie, ayant à l'intérieur de leur département, un poids important comme Auxerre dans l'Yonne, Verdun dans la Meuse ou Chaumont en Haute-Marne expliquant qu'elles gardent des fonctions de décisions.

Groupe 3 : Aires urbaines en situation intermédiaire, ayant une composition de catégories socioprofessionnelles mixtes et des taux de chômage médians

Il est composé des aires urbaines de Beauvais, de Châlons-en-Champagne, de Charleville-Mézières, d'Epinal, de Laon, de Pont-à-Mousson, de Thionville et de Troyes. Ces aires urbaines se trouvent dans une situation médiane pour l'ensemble des indicateurs suivant :

- la composition de la population active : les présences d'ouvriers, de cadres ou des autres catégories socioprofessionnelles ne sont pas significativement marquantes, les cadres et les professions intermédiaires représentent 34,7% de la population active châlonnaise, pour comparaison la valeur médiane de ce taux est de 34% dans l'ensemble des aires urbaines du Grand-Est et varie entre 22,6% et 43,6% ;
- l'évolution de la population active ; celle-ci augmente de +1,4% sur l'aire châlonnaise et varie entre -10,7% et +12,4% pour l'ensemble des aires urbaines. Dans ce groupe, les aires urbaines connaissent une diminution limitée du nombre d'ouvriers compensée par une hausse du nombre de cadres ou de professions intermédiaires ;
- les taux d'emploi ou de chômage : le taux d'emploi des 15-24 ans est de 33,2% à Troyes, et varie de 25,1% à 40,1% pour l'ensemble des aires urbaines.

Ce groupe rassemble des villes de tailles moyennes et ayant dans la plupart des fonctions administratives importantes. Celles-ci semblent maintenir une population de cadres et des emplois qualifiés compensant un secteur industriel diminuant progressivement. On y retrouve des villes chefs-lieux de département comme Troyes, Epinal, Charleville-Mézières ou de région comme Châlons-en-Champagne.

Groupe 4 : Aires urbaines ayant moins d'emploi de type métropolitain, perdant des actifs, présentant des taux d'emploi des 15-24 ans relativement importants

Le quatrième groupe est composé des aires urbaines d'Autun, d'Epernay, de Gray, de Langres et de Rethel. Ces aires urbaines se caractérisent par :

- une présence plus marquée d'actifs dans les catégories agriculteurs et artisans. Bien que la proportion reste modeste, elle est de plus de 7,2% dans ces aires urbaines alors que dans les autres groupes, cette proportion est inférieure à 5% en moyenne ;
- une présence plus importante d'actifs dans la catégorie des ouvriers. Les pourcentages varient de 30 à 35% alors que pour les aires urbaines des 2 premiers groupes, les proportions sont inférieurs à 27% ;
- une présence moindre de cadres et de professions intermédiaires. Alors que la proportion des cadres et professions intermédiaires représentaient plus de 40% dans les aires urbaines du premier groupe, les proportions ici sont inférieures à 30% ;
- des taux d'emploi de la population des 15-24 ans et des ouvriers néanmoins plus importants que leurs moyennes étant respectivement de 34% et de 83% ;
- une diminution plus marquée du nombre d'actifs allant jusqu'à -7,9% pour Autun, du fait d'une baisse importante de la population ouvrière et d'une faible augmentation du nombre de cadres.

Ce groupe se compose de villes plus modestes en termes de démographie et de fonctions métropolitaines. Ce sont des villes situées dans des départements où 1 ou 2 villes ont un poids plus important. Leurs fonctions sont spécialisées comme pour Epernay où le secteur viticole, de par la présence du Champagne, a un rôle important, ou comme pour Autun où l'industrie liée au bois occupe une place non-négligeable, ou encore pour Gray, spécialisée dans les machines agricoles.

Groupe 5 : Aires urbaines en difficulté perdant des actifs, présentant des taux de chômage important ainsi que des taux d'emploi des 15-24 ans plus faible

Il est constitué des aires urbaines du Creusot, Montceau-les-Mines, de Provins, de Saint-Dizier, Saint-Quentin, Soissons et de Toul. Ces aires se distinguent par :

- une présence importante d'ouvriers représentant plus de 30% des actifs alors que la part des cadres et des professions intermédiaires est moindre représentant moins de 28% des actifs ;
- un taux d'emploi des ouvriers plus faible malgré le fait que ce sont des aires urbaines où cette catégorie professionnelle est plus fortement représentée ;
- un taux de chômage des 15-24 ans plus important. Il oscille entre 29 et 31% alors que les taux de chômages dans les aires urbaines des 2 premiers groupes se situent vers 21% ;
- leurs taux d'emploi sont plus faibles quelle que soit la tranche d'âge, se démarquant du précédent groupe pour la tranche d'âge des 15-24 ans. Ils oscillent sur l'ensemble de ces aires urbaines entre 33,7% et 29% alors que la moyenne de 34% l'ensemble des aires urbaines du Grand Est ;
- une nette diminution du nombre d'ouvriers plus marquée qu'ailleurs. Cette baisse varie de 7,4% pour l'aire urbaine de Vitry-le-François à -20,7% pour celle du Creusot. En même temps, s'observe une faible hausse du nombre de cadres et des actifs exerçant une profession intermédiaire ;
- une diminution sensible du nombre d'actifs. Cette baisse sur la période 1999-2009 atteint même 8,2% pour l'aire urbaine du Creusot.

Ce groupe rassemble des villes de taille modeste où le secteur industriel est en perte de vitesse. Elles occupent dans leur territoire départemental un rôle secondaire

Groupe 6 : Aires urbaines impactées par une surreprésentation importante des populations ouvrières dans un contexte de difficultés pour ce secteur

Le dernier groupe est constitué de Romilly-sur-Seine et de Sedan. Ces 2 aires urbaines sont celles étant les plus surreprésentées concernant la part des ouvriers dans la population active respectivement 38,3% et 37,6%. En outre, elles présentent :

- des taux de chômage les plus importants pour la population des 25-54 ans, respectivement 15,5% et 17%, mais aussi pour les 15-24 ans et les 55-64 ans, supérieurs à 35% pour les premiers et à 13,5% pour les seconds ;
- des taux d'emploi des 55-64 ans nettement inférieurs aux autres aires urbaines sélectionnées. La population des 55-64 ans ayant un emploi représente moins de 29% de l'ensemble de cette population en âge de travailler ;
- une diminution sensible du nombre d'actifs (-10,7% et -2,5%) entre 1999 et 2009, en parallèle de la perte de population ouvrière de l'ordre de 9 à 25% ;

Ces 2 villes sont nettement impactées par le secteur industriel en déclin, elles possèdent en outre peu de fonctions métropolitaines permettant de limiter la diminution du nombre d'actifs.

Typologie de la demande d'emploi dans les aires urbaines du Grand-Est

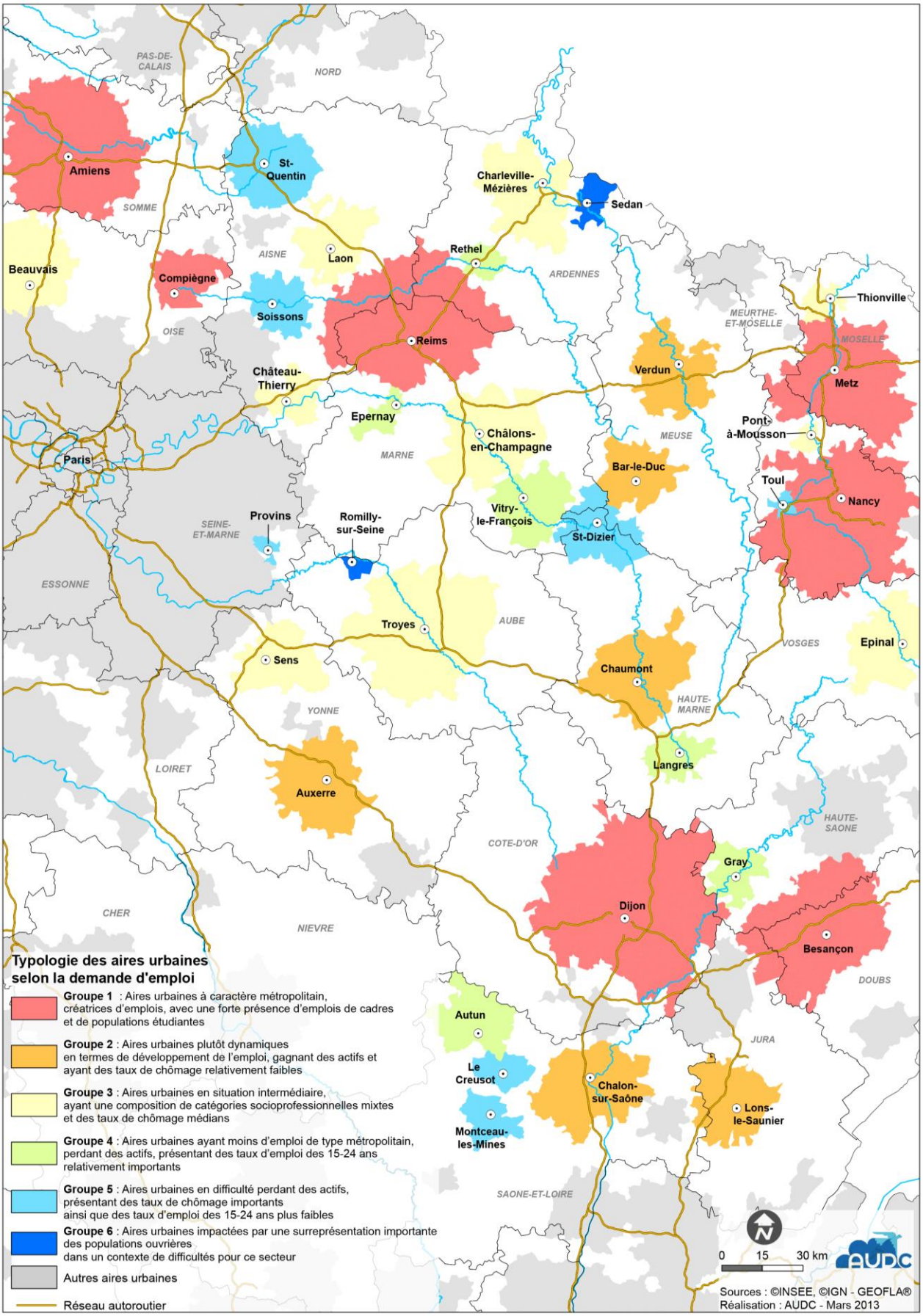

2.2. Typologie de l'offre d'emploi

Déroulement de l'analyse

Les analyses suivantes ont été réalisées sur 32 indicateurs des établissements économiques concernant les 38 aires urbaines sélectionnées dans la base de données. Au terme des analyses 16 indicateurs permettent à l'analyse en composantes principales (ACP) finale de décrire le paysage du tissu entrepreneurial des aires urbaines :

- La part d'établissement dans la sphère non-présentielle privée ;
- La part d'établissement dans la sphère présentielle publique ;
- La part des établissements du secteur de l'industrie ;
- La part des établissements du secteur du commerce ;
- La part des établissements dans les secteurs des services marchands ou non-marchand ;
- Le pourcentage d'établissements de plus de 200 personnes ;
- Le pourcentage d'établissements de moins de 20 personnes ;
- La part des emplois dans la fabrication, dans l'entretien et la réparation ;
- La part des emplois dans la conception-recherche, dans le commerce interentreprises, dans les prestations intellectuelles, dans la culture et les loisirs, dans la gestion ;
- La part de l'emploi dans l'administration publique.

Principaux résultats

L'ensemble des corrélations existant entre les variables et les similarités de comportement des aires urbaines vis-à-vis de ces variables sont synthétisées par une représentation graphique montrant les résultats projetés dans l'espace formé par les 2 premiers axes (voir graphique ci-après).

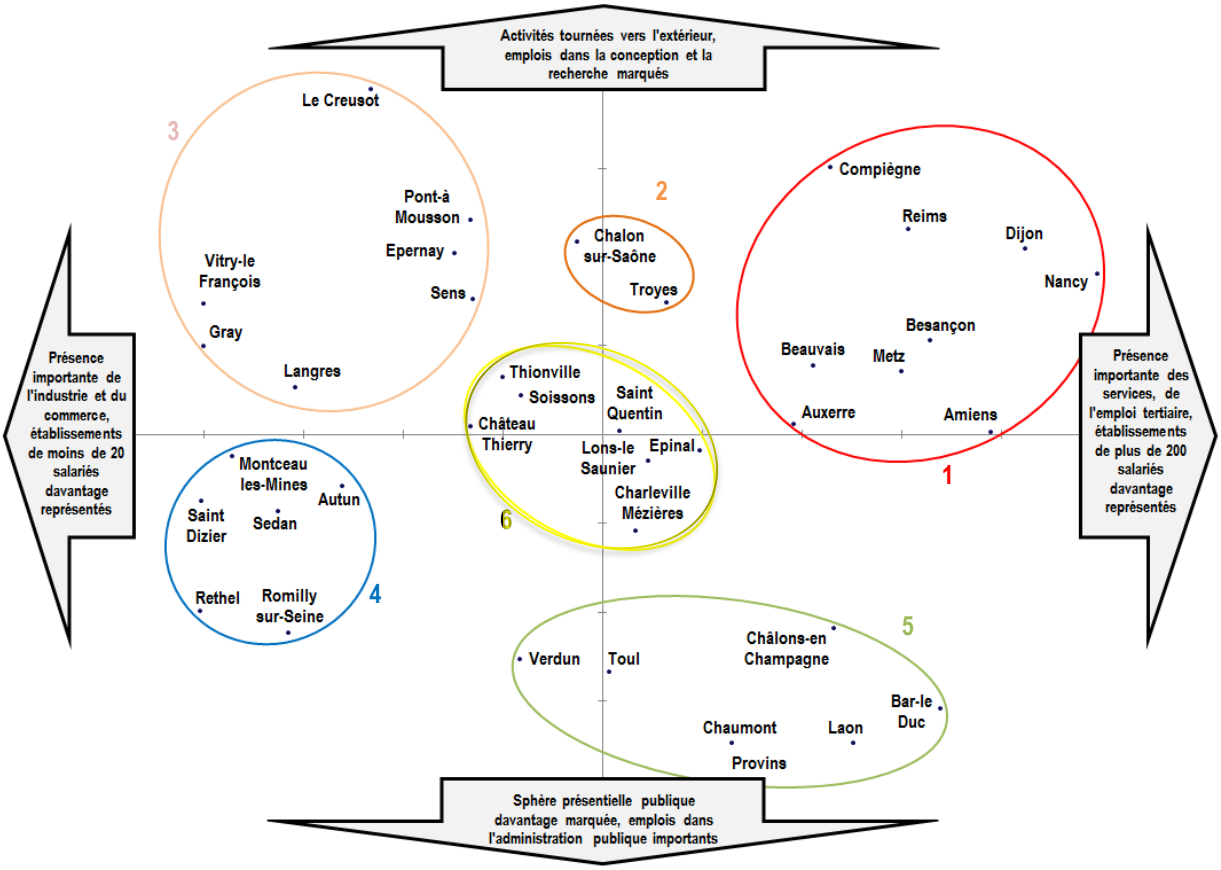

Source : RRP 2009, INSEE ; Traitement : AUDC, 2013

Cette représentation permet de souligner l'importance de certaines variables particulièrement discriminantes qui sont les pourcentages :

- d'établissements dans l'industrie ;
- d'emplois dans la gestion et les prestations intellectuelles ;
- d'emplois dans la conception et la recherche ;
- d'établissements dans la sphère non présentielle privée ;
- d'établissements dans la sphère présentielle publique.

La classification établie à partir des résultats de l'analyse en composantes principales met en évidence une typologie des aires urbaines en 6 classes.

Groupe 1 : Aires urbaines où prédominent les sphères présentielles, le secteur tertiaires et présentant davantage d'emplois liés à la recherche et l'innovation

Le premier groupe se compose des aires urbaines d'Auxerre, d'Amiens, de Beauvais, de Besançon, de Compiègne, de Dijon, de Metz, de Nancy et de Reims. Elles se caractérisent par :

- l'importance de la sphère privée, présentielle ou non, dont font partie environ 3 quarts des salariés des établissements de ces sphères. A contrario, la sphère présentielle publique est moins représentée dans ces aires urbaines (moins de 30% des établissements économiques) ;
- une plus grande présence des établissements de grandes tailles (plus de 500 salariés). Les salariés travaillant dans ces établissements représentent plus de 20% de l'ensemble des salariés (contre 0 à 15% dans d'autres groupes). La part des salariés présents dans des établissements de moins de 20 salariés est quant à elle plus faible avec un pourcentage de 25% environ (contre de 30 à 43% dans d'autres) ;
- le poids important des services qu'ils soient marchands ou non-marchand. Ces secteurs représentent plus de 40% de l'ensemble des établissements présents dans les aires urbaines. A contrario, la part des établissements dans l'industrie est moins importante. Ce secteur représente entre 7 et 9% des établissements ;
- une présence marquée des emplois dans la gestion, les prestations intellectuelles ou la culture et les loisirs.
- une présence relativement plus importante des fonctions métropolitaines liées à la conception et à la recherche. On note par exemple que la proportion de l'emploi dans la conception et la recherche est de 2,6% dans l'aire urbaine de Compiègne alors que pour l'ensemble des aires urbaines du Grand-Est, la proportion moyenne est de 1,2%.

Ce groupe rassemble les grandes villes du Nord-Est de la France mais aussi Auxerre et Beauvais d'une taille démographique plus modeste. Ce sont des villes tertiaires ayant une composante plus importante d'emplois « créatifs » ou « culturels », captant les innovations technologiques plus rapidement.

Groupe 2 : Aires urbaines avec une activité importante vers l'extérieur et présentant un certain équilibre en établissements tertiaires et industriels

Le deuxième groupe se compose des aires urbaines de Chalon-sur-Saône et de Troyes. Il se caractérise par :

- Une présence plus importante de la sphère non présentielle privée, avec respectivement une proportion de 33% pour l'aire troyenne et de 38% pour l'aire de Chalon-sur-Saône. Au contraire, la sphère présentielle publique est moins représentée (avec 22,5 et 22%) ;
- Une plus faible représentation de l'emploi publique avec respectivement des proportions respectives de 7,1% pour l'aire urbaine de Troyes et de 7,8% pour celle de Chalon-sur-Saône ;
- Une présence davantage marquée des emplois dans la conception et la recherche, ainsi que ceux dans le commerce inter-entreprises ;
- Une part plus équilibrée des secteurs tertiaires et industriels. Ces 2 aires urbaines se placent entre les groupes possédant un secteur tertiaire davantage marqué et les groupes possédant un secteur industriel fort ;

Ces 2 grandes villes « moyennes » ont un tissu économique proche des villes précédentes, elles diffèrent néanmoins par un secteur industriel historiquement important et spécialisé, la première par la construction mécanique, la seconde par la bonneterie. Elles tendent à diversifier leur tissu économique.

Groupe 3 : Aires urbaines avec une activité importante vers l'extérieur avec une dominance d'établissements dans l'industrie.

Le troisième groupe se compose des aires urbaines d'Epernay, de Gray, du Creusot, de Langres, de Pont-à-Mousson, de Sens et de Vitry-le-François. Il se caractérise par :

- l'importance de la sphère non présentielle privée dont fait partie 35 à 45% des salariés des établissements de cette sphère alors qu'au contraire, la sphère présentielle publique a une présence plus modeste ;
- une proportion plus importante d'établissements dans l'industrie. Ce secteur représente de 10 à 12% des établissements. Au contraire, le secteur tertiaire est moins représenté, la part des services marchands ou non marchands représente moins de 30% des établissements alors que cette proportion est de plus de 40% dans le premier groupe ;
- une présence plus importante des établissements de moins de 20 salariés. Les salariés de ces établissements représentent un tiers de l'ensemble des effectifs. La part des établissements de plus de 500 salariés étant plus faible ;

Ces villes de taille modeste ont un tissu économique dépendant de manière importante de quelques établissements aux activités tournées vers la demande extérieure comme le Champagne entre autre pour Epernay, la fabrication de pièces pour centrales nucléaires au Creusot.

Groupe 4 : Aires urbaines composées d'un tissu économique de petits établissements, dominées par l'industrie et le commerce

Le quatrième groupe se compose des aires urbaines d'Autun, de Montceau-les-Mines, de Rethel, de Romilly-sur-Seine, de Saint-Dizier et de Sedan. Il se caractérise par :

- un secteur industriel davantage représenté. Il représente comme pour le groupe précédent un peu plus de 10% des établissements alors que ce secteur industriel est inférieur à 8% dans le premier groupe. Au contraire, dans ce groupe, les services marchands et non marchands sont sous représentés ;
- une surreprésentation du secteur du commerce représentant 30% des établissements économiques alors que cette proportion est de 23% pour le premier groupe ;
- un pourcentage d'emplois dans la fabrication, l'entretien et la réparation plus important, alors qu'au contraire, les poids de l'emploi dans la culture, les loisirs et plus généralement les emplois dans le tertiaire sont plus faibles.

Ce groupe rassemble des villes modestes en termes de démographie, elles possèdent un tissu économique composé de petits établissements, sous-représenté en emplois « créatifs » ou en activités innovantes à plus fortes valeurs ajoutées.

Groupe 5 : Aires urbaines où prédominent davantage la sphère publique et l'emploi public

Le cinquième groupe se compose des aires urbaines de Bar-le-Duc, de Châlons-en-Champagne, de Chaumont, de Laon, de Provins, de Toul et de Verdun. Il se caractérise par :

- l'importance de la sphère publique. Celle-ci représente entre 35 et 45 % de l'ensemble des établissements économiques. Pour comparaison, le poids de la sphère publique des aires urbaines précédentes ne dépasse pas 30% ;
- la faible présence de la sphère non présentielle privée. Cette sphère représente moins de 25 % des établissements économiques au contraire du premier groupe où cette sphère atteint 32% ;
- l'importance de l'emploi dans l'administration publique. Cette fonction métropolitaine représente entre 15 et 22% des emplois présents. Dans les aires urbaines du précédent groupe ces emplois représentent moins de 12% ;
- la plus faible présence d'emploi de fabrication. Cette fonction métropolitaine représente moins de 8% des emplois présents. Dans d'autres aires urbaines que nous classerons par la suite, ce type d'emplois dépasse 14% de l'ensemble des emplois ;

Ce groupe rassemble des villes moyennes en termes de démographie, influencées de manière importante par la sphère publique qui représente un peu plus de 40% des emplois. Celle-ci s'explique par la présence d'administrations publiques liées à leur statut, ou par la présence historique d'activités militaires.

Groupe 6 : Aires urbaines médianes, équilibrées entre activités tournés vers l'extérieur et intérieur, entre activités industrielles et tertiaires

Le dernier groupe est composé des aires urbaines de Charleville-Mézières, de Château-Thierry, d'Epinal, de Lons-le-Saunier, de Saint-Quentin, de Soissons et de Thionville. Ces aires urbaines se trouvent dans une situation médiane pour l'ensemble des indicateurs que ce soit pour la présence des fonctions métropolitaine, la sphère productive locale ou les secteurs d'activités prépondérants.

Typologie de l'offre d'emploi dans les aires urbaines du Grand-Est

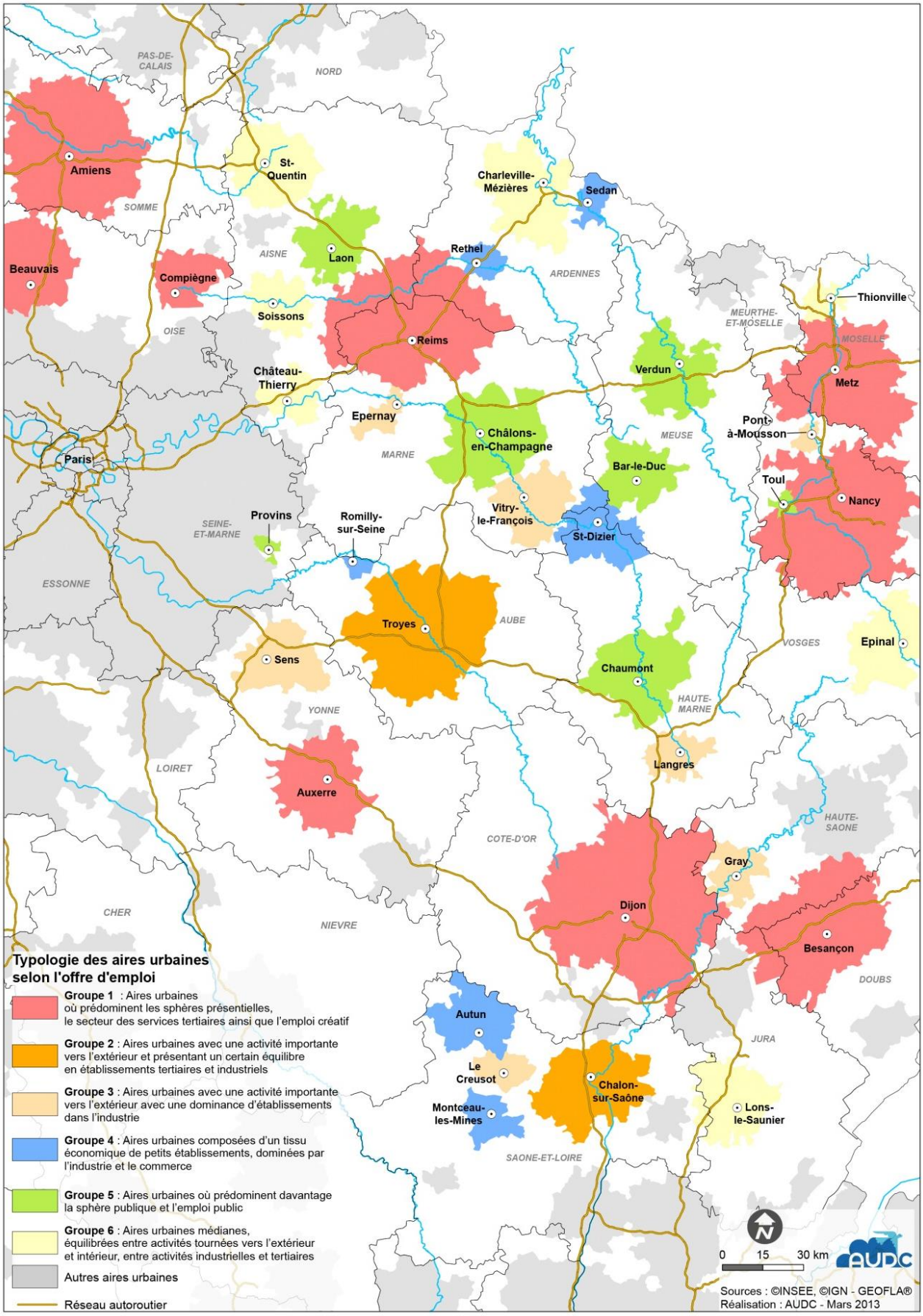

3. Synthèse :

Dans le contexte de l'ensemble du Nord-Est français, on a cherché à évaluer et à comparer les aires urbaines marnaises, en particuliers Châlons-en-Champagne, par rapport à leur structure aussi bien en termes de tissu économique que dans la composition de leur population active.

Au niveau des 4 grandes aires urbaines châlonnaise, rémoise, sparnacienne et vitryate, ce sont dans les espaces périurbains châlonnais et rémois où les nombres d'actifs et d'emplois progressent les plus sensiblement reflétant le phénomène de périurbanisation au cours de la période 1999 et 2009. On constate dans ces territoires périurbains, en parallèle, une hausse marquée du nombre d'inactifs retraités et une baisse là encore marquée du nombre d'inactifs jeunes (étudiants, élèves), confirmant l'effet de vieillissement de la population. Ce constat est particulièrement plus important pour Epernay et Vitry-le-François.

Le tissu économique des pôles urbains concentre quant à lui, toujours la grande majorité des établissements économiques des aires urbaines marnaises. Ce tissu est composé essentiellement d'unités de productions, tournés vers la demande locale, avec un degré de présence plus important pour les pôles urbains châlonnais et rémois. Les établissements tournés vers la demande extérieure ont davantage un poids important dans les espaces périurbains et en particulier, à Epernay et Vitry-le-François.

Quand on passe à l'échelle d'analyse des 38 aires urbaines du Grand-Est, on constate que les 4 territoires marnais se placent dans 3 situations différentes.

Ainsi, l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne se place parmi les aires urbaines dominées par la sphère présentielle publique et où le secteur tertiaire tient une place importante. Sa spécialisation, dans les activités liées à l'administration publiques et aux entreprises publiques, due à ses fonctions de capitale régionale et la présence de bases militaires, est une composante de son tissu économique permettant de maintenir des fonctions stratégiques et de continuer le développement de son économie. Les aires urbaines de Laon, Verdun, Chaumont, Bar-le-Duc, Provins en combinant tissus économiques et population active ressemblent le plus à Châlons-en-Champagne. Les aires urbaines de Charleville-Mézières, d'Epinal ont également des points communs au niveau de la population active résidante, celle-ci ne fait pas ressortir une catégorie socioprofessionnelle plus présente qu'une autre et le taux de chômage dans ses villes est médian par rapport à l'ensemble des aires urbaines du Nord-est.

L'aire urbaine rémoise se place parmi celles ayant un rôle de métropole économique régionale. Ce type de villes possède une économie aux activités diversifiées. Même si elles ne le sont pas autant que Paris, Lyon ou Marseille, elles se rapprochent de ce fait de la notion de villes couveuses[1] de Duranton. L'innovation liée à la Recherche & Développement, présente par la concentration d'établissements d'enseignements supérieurs mais aussi par la présence d'emplois métropolitains « créatifs » ou « culturels », permet à des entrepreneurs de pouvoir développer de nouveaux produits en trouvant sur place, ce qui limite les coûts de transports, la meilleure combinaison possible de sous-traitants intervenant dans le processus de fabrication de ses produits. Ces villes permettent le développement d'entreprises pouvant ensuite se relocaliser dans des villes moyennes spécialisées dans son activité. Ces villes sont les plus dynamiques et attirent des actifs, des cadres comme des employés, venant des territoires voisins ou plus éloignés.

Epernay et Vitry-le-François se placent parmi les aires urbaines de taille modeste ayant de ce fait, un tissu économique moins diversifié, souffrant d'une surreprésentation du secteur industriel en déclin, de par un contexte de concurrence internationale de certaines activités tournées vers la demande extérieure. On retrouve parmi les aires urbaines proches d'elles, en termes de structure de la population active et de tissu économique, Sedan, Langres, Gray, Pont-à-Mousson, Le Creusot et dans un degré moindre, Saint-Dizier, Soissons, Autun, Montceau-les-Mines. Ces villes au niveau départemental et régional jouent un rôle administratif secondaire, qui ne permet pas de compenser la désindustrialisation.

[1] Cf. G. Duranton, « La croissance urbaine : déterminismes vs bruit », 2012.

Typologie synthétique

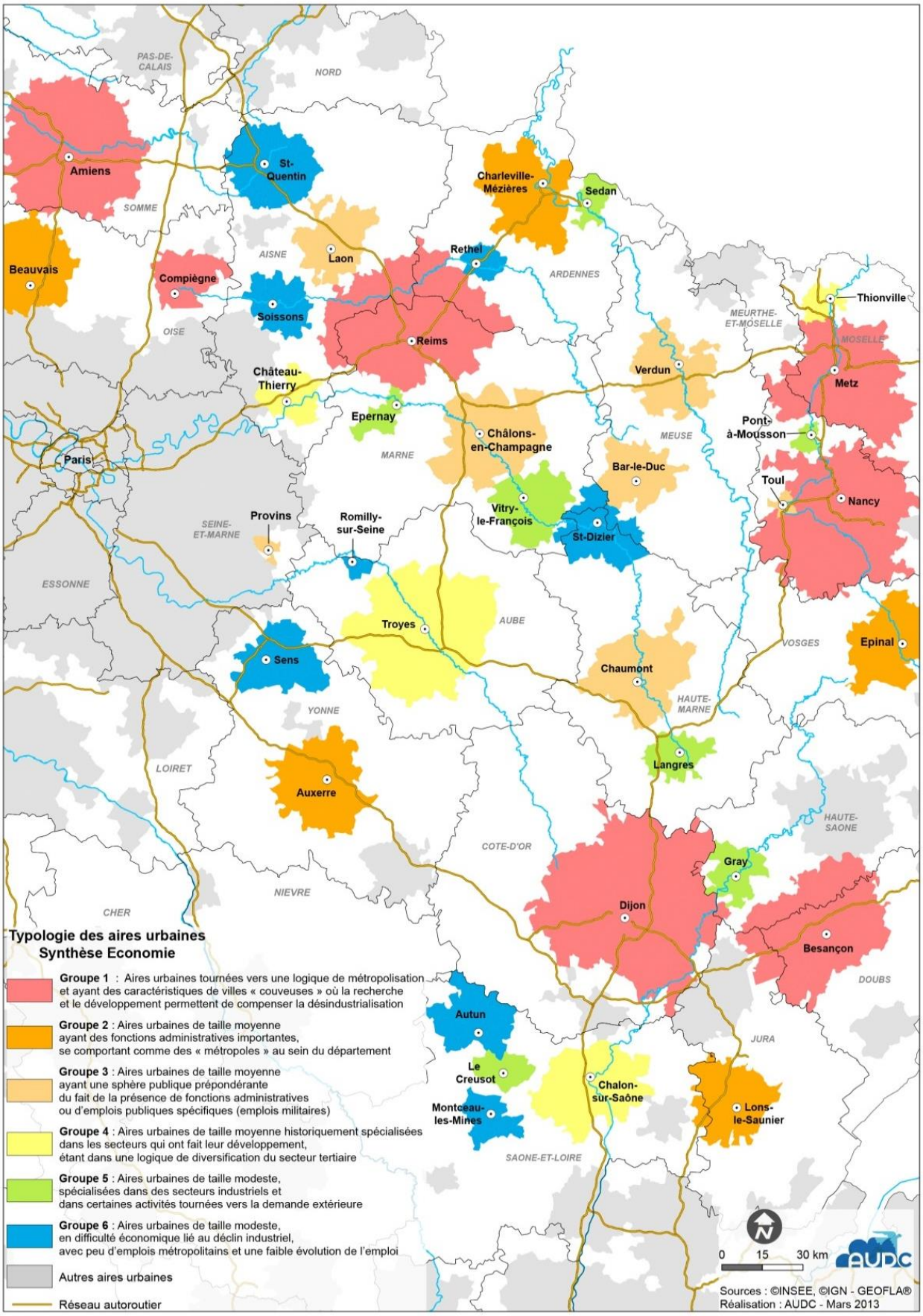

Novembre 2013

Population active et tissu économique

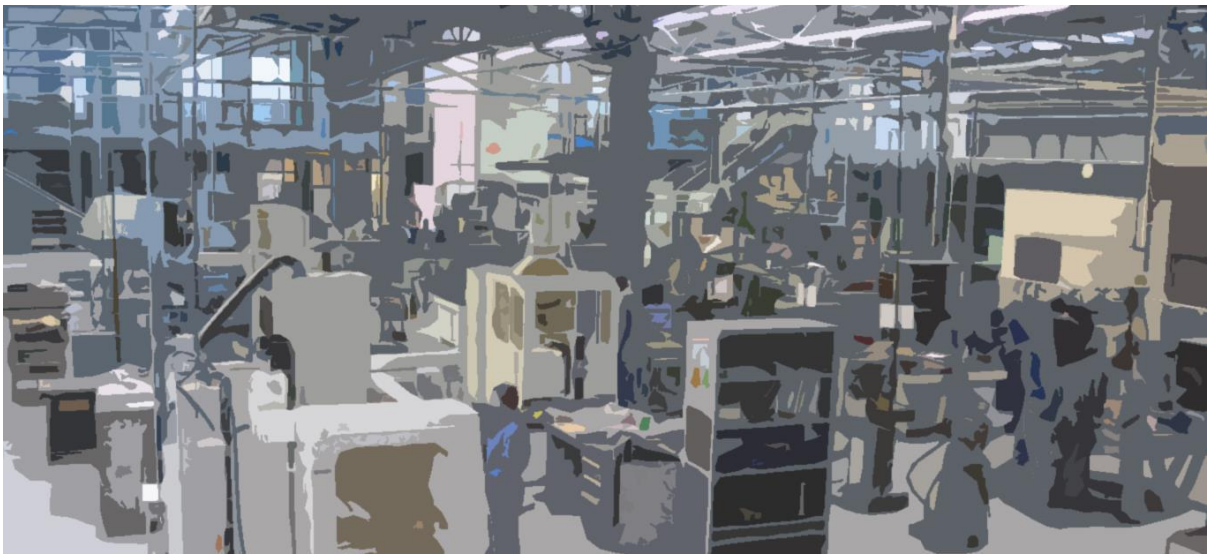

Si le territoire est au centre des stratégies d'attractivité pour le développement économique et devient un véritable sujet de l'action publique, les problématiques sont différentes pour les agglomérations de grande taille et pour celles, comme Châlons-en-Champagne d'envergure plus moyenne. Pour les premières, l'enjeu est d'attirer les entreprises, les habitants et les regards alors que pour les secondes, il est plus généralement question, non pas de l'attraction d'entreprises ou d'habitants nouveaux, mais simplement de la capacité à retenir populations et activités en place.

Compte-tenu de sa spécificité en termes de démographie, de tissu entrepreneurial et de statut administratif, l'AUDC entend développer la connaissance et le suivi des dynamiques urbaines propres à l'agglomération châlonnaise au sens économique (à savoir son aire urbaine) pour renforcer les actions publiques mises en œuvre localement en la matière.

Novembre 2013

Directrice de publication : Sophie PURON
Rédacteurs : Vincent ANCE et Anthony JOBÉ
Cartographie : Christophe MELE

Agence d'Urbanisme et de Développement
de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)
13 rue des Augustins – CS 60013 – 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 64 60 98
Mail : accueil@audc51.org

Dynamiques urbaines châlonnaises

Tome 3